AIR CANADA

Communiqués

Air Canada annonce un placement d'actions

NE PAS DIFFUSER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL, le 15 décembre 2020 – Air Canada (TSX : AC) (la « Société ») a annoncé aujourd'hui avoir entamé un placement public commercialisé et négocié hors séance d'actions à droit de vote variable de catégorie A et/ou d'actions à droit de vote de catégorie B (les « actions ») censé rapporter un produit brut d'environ 850 millions de dollars canadiens (le « placement »).

La Société a l'intention d'accorder aux preneurs fermes une option, pouvant être exercée en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la clôture du placement, leur permettant d'acheter jusqu'à 15 % d'actions supplémentaires dans le cadre du placement.

Le prix du placement sera établi en fonction du marché. Le prix et les modalités définitives du placement d'actions seront déterminés au moment de la conclusion d'une convention de prise ferme applicable au placement.

La réalisation du placement est assujettie à diverses conditions, notamment à l'approbation de la Bourse de Toronto.

La Société a l'intention d'affecter le produit net du placement à son fonds de roulement et à ses besoins généraux. Le produit net du placement servira à augmenter les liquidités d'Air Canada, ce qui lui procurera davantage de souplesse d'un point de vue opérationnel et dans le cadre de la mise en œuvre prévue de ses mesures d'atténuation et de récupération en réponse à la pandémie de COVID-19.

Valeurs Mobilières TD Inc., J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc., Marchés mondiaux Citigroup Canada inc. et Morgan Stanley Canada Limitée sont les chefs de file actifs conjoints du placement.

Les actions seront offertes au moyen d'un prospectus simplifié dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada et peuvent également être offertes aux États-Unis à des acheteurs institutionnels admissibles (*qualified institutional buyers*) conformément à la *Rule 144A* prise en application de la loi des États-Unis intitulée*Securities Act of 1933* (la « Loi de 1933 »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des actions ou d'autres titres, pas plus qu'il ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente de ces titres aux États-Unis ou dans un autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant inscription ou enregistrement des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante sur les actions a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Le prospectus simplifié provisoire est susceptible d'être modifié ou complété. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire peut être obtenu sur demande adressée à Valeurs Mobilières TD Inc., TD Tower, 9th Floor, 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario) M5K 1A2 (courriel : sdconfirms@td.com) ou à J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc., Suite 4500, TD Bank Tower, 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario) M5K 1E7 ou par téléphone : Canada Sales 416 981-9233. On peut aussi obtenir un exemplaire du prospectus simplifié provisoire sous le profil d'Air Canada dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Aucune souscription ou offre d'achat des actions ne sera acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif.

Seuls des Canadiens peuvent être propriétaires d'actions à droit de vote de catégorie B et en avoir le contrôle. Les actions à droit de vote de catégorie B dont un non-Canadien a la propriété ou le contrôle sont automatiquement converties en actions à droit de vote variable de catégorie A. Seuls des non-Canadiens peuvent avoir la propriété ou le contrôle d'actions à droit de vote de catégorie A. Par conséquent, une action à droit de vote variable de catégorie A qui appartient à un Canadien ou est contrôlée par un Canadien est automatiquement convertie en action à droit de vote de catégorie B. Les acquéreurs d'actions qui sont des Canadiens recevront des actions à droit de vote de catégorie B. Les acquéreurs d'actions qui ne sont pas des Canadiens recevront des actions à droit de vote variable de catégorie A. Le terme « Canadien » est défini comme suit au paragraphe 55(1) de la *Loi sur les transports au Canada*(Canada), dans sa version modifiée : a) « citoyen ou résident permanent au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*(Canada); b) toute administration publique du Canada ou ses mandataires; c) personne morale ou entité, constituée ou formée au Canada sous le régime de lois fédérales ou provinciales et contrôlée de fait par des Canadiens et dont au moins 51 % des intérêts avec droit de vote sont détenus et contrôlés par des Canadiens, étant toutefois entendu (i) qu'au plus 25 % de ses intérêts avec droit de vote peuvent être détenus directement ou indirectement par un non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe et (ii) qu'au plus 25 % de ses intérêts avec droit de vote peuvent être détenus directement ou indirectement par un ou plusieurs non-Canadiens autorisés à

fournir un service aérien dans tout ressort, individuellement ou avec des personnes du même groupe ».

Prévisions révisées concernant l'épuisement du capital net

Air Canada prévoit que l'épuisement du capital nets'établira dans une fourchette de 14 millions de dollars canadiens à 16 millions de dollars canadiens par jour, en moyenne, au quatrième trimestre de 2020, ce qui représente une hausse par rapport à la moyenne quotidienne de 12 millions de dollars canadiens à 14 millions de dollars canadiens prévue dans le communiqué portant sur les résultats d'Air Canada pour le troisième trimestre de 2020. Ce montant n'inclut pas le produit en trésorerie provenant des activités de financement des appareils menées pendant le trimestre. L'augmentation des résultats prévus de l'épuisement du capital net s'explique par les réservations de voyage plus faibles que prévu pour le premier trimestre de 2021 ainsi que par le calendrier des rentrées de fonds provenant de diverses sources et qu'Air Canada prévoit maintenant recevoir au premier trimestre de 2021. Les prévisions d'Air Canada visant l'épuisement du capital net pour le troisième trimestre de 2020 comprennent des dépenses d'investissement de 4 millions de dollars canadiens par jour et des frais de location et de service de la dette de 5 millions de dollars canadiens par jour. L'épuisement du capital net, compte tenu du produit du financement des appareils utilisé au quatrième trimestre de 2020 (lié à la livraison de cinq appareils A220 d'Airbus), devrait s'établir dans une fourchette de 12 millions de dollars canadiens à 14 millions de dollars canadiens par jour, en moyenne.

L'épuisement du capital net est une mesure financière hors PCGR dont se sert habituellement le secteur du transport aérien et qu'utilise Air Canada pour mesurer la trésorerie affectée au maintien des activités, au soutien des dépenses d'investissement et au règlement des remboursements ordinaires de la dette, le tout compte non tenu de l'incidence nette du produit tiré de nouvelles opérations de financement. L'épuisement du capital net s'entend des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, des activités de financement et des activités d'investissement, compte non tenu du produit tiré de nouvelles opérations de financement, et de tout remboursement forfaitaire à l'échéance de titres d'emprunt refinancés ou remplacés. L'épuisement du capital net ne tient pas compte non plus des transferts entre la trésorerie et les placements à court et à long terme. Comme l'épuisement du capital net n'est pas conforme aux PCGR pour la présentation d'états financiers et qu'il n'a pas de sens normalisé, il ne saurait être comparé à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doit pas être considéré comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci. Les lecteurs sont invités à se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières hors PCGR » du rapport de gestion du troisième trimestre de 2020 pour un complément d'information sur cette mesure et à la rubrique intitulée « Flux de trésorerie consolidés » du rapport de gestion du troisième trimestre de 2020 pour un rapprochement de cette mesure avec les PCGR du Canada.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Il peut s'agir d'observations concernant entre autres les prévisions, les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir, les attentes de la Société relativement à la forme et aux modalités du placement ainsi que l'emploi prévu du produit tiré de ce placement. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « préliminaire », « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier » et autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel, notamment à la mention de certaines hypothèses. Comme, par définition, les déclarations prospectives partent d'hypothèses, dont celles décrites aux présentes, elles sont soumises à des risques et à des incertitudes d'importance. Plus particulièrement, les attentes de la Société quant à l'épuisement du capital net sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses, notamment les hypothèses actuelles concernant sa capacité à mettre en œuvre ses programmes de compression des coûts, les remboursements de billets et d'autres changements influençant le fonds de roulement, comme le niveau des préventes de billets. Il ne faut pas prêter foi aux déclarations prospectives en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par les déclarations prospectives du fait de divers facteurs, notamment ceux indiqués ci-après.

Air Canada, tout comme le reste de l'industrie mondiale du transport aérien, fait face à une chute prononcée et rapide du trafic et à une baisse correspondante de ses revenus en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de déplacements imposées dans de nombreux pays, en particulier au Canada. Les effets de la pandémie de COVID-19 ont commencé à se faire sentir sur le trafic et les ventes au début de mars 2020. Ces effets comprennent une détérioration spectaculaire des résultats et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. La demande demeure très difficile à déterminer étant donné l'évolution des restrictions imposées par les gouvernements de par le monde et la sévérité des restrictions au Canada; ces restrictions et les préoccupations au sujet des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 ainsi que les inquiétudes et attentes des passagers concernant certaines précautions, comme la distanciation physique, compriment sensiblement la demande. En outre, la pandémie de COVID-19 a de sérieuses répercussions économiques, notamment sur les dépenses des entreprises et des ménages, facteur qui pourrait en retour affecter gravement la demande de transport. Air Canada ne peut prévoir ni toutes les répercussions ni le moment où la situation pourrait s'améliorer. La Société suit de très près la situation et

prendra les mesures qui s'imposent en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Ces mesures dépendront de divers facteurs, parmi lesquels l'évolution de l'épidémie, les mesures prises par les gouvernements et la réaction des passagers, ainsi que le moment de la reprise visant les voyages internationaux et les voyages d'affaires, qui sont des segments de marché cruciaux pour Air Canada, dont aucun ne peut être prédit avec certitude.

Les autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement des résultats évoqués par les déclarations prospectives comprennent les facteurs dont il est fait mention dans le dossier d'information publique d'Air Canada qui peut être consulté à l'adresse www.sedar.com, notamment à la rubrique 14, « Facteurs de risque », du rapport de gestion du troisième trimestre de 2020 d'Air Canada et à la rubrique 20, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de 2019. Rien ne garantit que le placement sera mené à terme ou qu'il sera réalisé selon les modalités décrites ci-dessus. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date du présent communiqué (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées) et elles peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces déclarations à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus grand transporteur aérien du Canada à proposer des services intérieurs et internationaux. Le transporteur national du Canada compte parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes du monde et il a accueilli plus de 51 millions de clients en 2019. Air Canada est membre cofondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde. Air Canada est le seul transporteur d'envergure internationale offrant une gamme complète de services à détenir la cote quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax, qui a également proclamé Air Canada meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord pour 2019.

SOURCE : Air Canada

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE